

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annouces, la ligne... 20 c.
Réclamés... 30
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

Saumur: 30 fr.
Paris: 35 fr.
Poste: 10

On s'abonne:
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR

28 Juin 1884.

« LA SARTHE » ET LE CHOLÉRA.

Il est avéré que le navire *La Sarthe*, venant du Tonkin en France, a perdu des hommes en route par le choléra.

Il est avéré que ce navire, arrivant à Toulon, n'a pas été soumis à la quarantaine.

Quelques jours après le débarquement, le choléra éclatait à Toulon.

Le public accuse *La Sarthe*. L'administration prétend que le public se trompe et qu'il faut chercher ailleurs la cause de l'infection.

Dans le monde des fonctionnaires, il est d'usage de se moquer du public.

Les représentants de l'autorité à n'importe quel degré n'admettent jamais qu'ils puissent avoir tort.

Cependant il résulte clairement des faits connus que *La Sarthe* a été infectée et que la ville de Toulon n'est infectée que depuis l'entrée de *La Sarthe* dans le port.

Pourquoi les fonctionnaires de Toulon n'ont-ils pas infligé une quarantaine sévère à *La Sarthe*?

Parce que le commandant de ce navire a affirmé que c'était inutile, parce que le médecin-major a confirmé, par ordre, la déclaration du commandant, son supérieur.

Le commandant voulait descendre à terre; il a manœuvré en conséquence, insouciant de ce qui pourrait en arriver aux Toulonnais et à la France.

Mais, disent les rapports administratifs, *La Sarthe* a été désinfectée!

Étant donnée la trop prompt transmission du choléra, il est évident que la désinfection du navire a été insuffisante.

Toutes les affirmations du commandant et de son médecin-major ne sauraient prévaloir contre ce fait que le choléra est entré

à Toulon en même temps que *La Sarthe*, laquelle avait eu des cholériques à son bord.

Il y a donc deux grands coupables sur qui retombe la responsabilité de l'épidémie: Le commandant trop pressé de descendre à terre et le fonctionnaire qui a imprudemment souscrit au désir du commandant.

En bonne justice, — rien de l'administration civile, militaire ou de la marine — le commandant et le fonctionnaire devraient passer devant la cour d'assises.

Il n'est pas tolérable que ces messieurs, sous le prétexte qu'ils ont des galons, puissent jouer ainsi impunément avec la vie de leurs concitoyens.

Nous recommandons cette affaire aux membres du parlement qui n'ont pas vendu leur conscience à l'administration.

LE FILS ET LE PÈRE.

Cette fois, la rupture entre le prince Napoléon et son fils, que les feuilles jérômistes s'obstinaient à démentir avec une persistance digne d'une meilleure cause, est un fait acquis: elle est complète et tout porte à croire qu'elle est irrévocable.

Sous le titre: *EXPLICATIONS*, le *Peuple*, journal du prince Jérôme, publie les documents suivants ornés des commentaires qu'on va lire:

« Le 21 juin, les Comités soi-disant impérialistes, présidés par M. Paul de Cassagnac, ont voté l'ordre du jour suivant:

« La réunion, applaudissant aux sentiments qui ont déterminé le prince Victor Napoléon à conquérir son indépendance, y voit l'assurance que le parti impérialiste possède en lui le ferme représentant de l'ordre dans la démocratie et de la liberté religieuse qui constituent la vraie politique de l'Empire. »

« Cet ordre du jour a été, le soir même, présenté au prince Victor par une délégation à laquelle le prince Victor a répondu:

« Je remercie les comités impérialistes du témoignage de dévouement qu'ils me donnent; les principes qu'ils viennent de rappeler ont été ceux de l'empereur Napoléon I^{er} et de l'empereur Napoléon III; ils sont et resteront les miens. »

« Nous n'avions pas voulu d'abord croire à l'authenticité de ces faits. Nous n'en pouvons plus douter aujourd'hui.

« Dès lors, commence pour nous un grave et douloureux devoir devant lequel nous ne reculerons pas.

« Recevoir la délégation de comités politiques présidés par un homme politique, après un discours politique, adhérer à un ordre du jour politique, et remercier ceux qui l'ont voté, c'est accomplir un acte essentiellement politique.

« Cet acte politique peut se résumer ainsi: Le prince Victor accepte l'interprétation politique qu'on a donnée à son départ du domicile paternel, et, supprimant son père de la tradition napoléonienne, il prend sa place.

« Par son acte de révolte, le prince Victor, non-seulement a manqué à ses devoirs de fils qui ne sont pas créés par des lettres et des actes écrits, il viole encore formellement un engagement d'honneur.

« Voici en effet ce que le prince Victor écrivait à son père, à la suite d'incidents analogues à celui qui se produit aujourd'hui:

« Moncalieri, 27 janvier 1884.

« Mon cher père,

« A la suite de divers incidents qui se sont produits à l'occasion des lettres que j'ai écrites et des commentaires qu'elles ont soulevés, vous êtes arrivé.

« Les plus franches explications ont eu lieu. Vous n'avez jamais douté de mon affection et de mes sentiments de loyauté politique vis-à-vis de vous, je vous en remercie, et pour vous prouver combien je suis sincère, je vous donne ma parole d'honneur que ma conduite sera toujours franche et loyale envers vous, et que je ne ferai pas d'acte politique sans que nous soyons d'accord.

« Fiez-vous à moi pour faire cesser des relations qui, à mon grand regret, m'ont donné l'apparence d'être contre vous. Je reste, mon cher père, votre très-respectueux et affectionné fils,
« VICTOR-NAPOLÉON. »

« Au reçu de cette lettre, le prince Napoléon, voulant donner à son pardon toute sa plénitude et éviter à son fils la confusion dont l'aurait couvert la divulgation de sa faute, lui répondait:

« Moncalieri, 27 janvier 1884.

« Mon cher enfant,

« J'ai reçu ta lettre avec satisfaction. Je suis touché de ta franchise et de tes bons sentiments. Je la considère comme tout à fait confidentielle.
« Je me fie à toi, fie-toi à moi et marchons toujours d'accord en politique.
« Ton père dévoué,
« NAPOLÉON. »

« Le prince Victor, en manquant à sa parole, a enlevé lui-même à cette lettre son caractère confidentiel et l'a converti en un document qui appartient au débat public ouvert par lui-même.

« Les mobiles auxquels a obéi le prince Victor, en méconnaissant les engagements et ses devoirs filiaux, ne seront plus un mystère pour personne après la lecture de la lettre suivante, adressée par le prince Napoléon à M. Jolibois, député:

« Paris, 27 mai 1884.

« Monsieur,

« A la suite d'un projet d'installation hors de chez moi, dont mon fils m'a informé, le lundi 19 courant, et à propos duquel je lui ai fait de sérieuses objections, il m'a dit qu'il était assuré de quarante mille francs de rente à la suite d'arrangements conclus avec un négociant en vins d'Épernay, qui, depuis, a formellement nié qu'il y fût pour rien.
« Sur mes observations que l'origine d'une fortune si subite ne pouvait se dissimuler sans de graves inconvénients, il a refusé de me faire connaître les actes in-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

YVES TRÉVIREC

PAR M. DU CAMPFRANC.

Première partie.

Là-bas, à Paris, dans les crémeries du quartier Latin, j'avais souvent remarqué bon nombre de jeunes gens qui, maigres, pâles, l'œil inspiré, la chevelure au vent, dévorèrent, en affamés, leur maigre repas.

— C'est de la graine d'écrivains, me disait mon père en souriant. Pauvres malheureux, quelle misère!

Le souvenir m'enlevait ma belle assurance; mais, hélas! retrouvant le courage:

— Et qu'importe, après tout, les difficultés du commencement, m'écriai-je avec décision: les années passeront. Alors la graine donnera sa fleur, et le débutant verra son talent s'affermir par l'épreuve, et l'affamé du quartier Latin deviendra une des renommées du jour.

Je pensais ainsi en feuilletant mon manuscrit, en relisant, à demi-voix, mes passages préférés, ceux

que j'avais écrits en songeant à Marthe et les yeux pleins de larmes.

Puis, me grisant peu à peu à l'harmonie de mes vers, je me mis à arpenter la chambre, tout en déclamant.

Les orfèvres me répondaient du haut des grands sapins, et les petits grillons unissaient leur note au concert. La lune brillait toute blanche sur les vitres de ma fenêtre, et les foins mûrs m'envoyaient leur parfum pénétrant.

Je déclamais toujours, et, quand minuit sonna lentement au clocher de l'église, le succès me paraissait certain.

Qui est sans faiblesse pour l'enfant de son cerveau?

Si la mère aime son fils infirme, pourquoi le poète serait-il impitoyable à l'égard de son œuvre boiteuse? On la voit comme on voit son enfant, c'est-à-dire mal; et souvent, hélas! plus elle est déshéritée, plus elle habite près du cœur paternel.

Cependant, la vanité ne m'aveuglait pas entièrement. Je m'étais endormi les tempes en feu; des rimes plein l'oreille, souriant à la gloire; mais, le lendemain, au réveil, le doute me revint sur la valeur réelle de mes essais poétiques.

Avant de leur donner la publicité, la prudence me conseilla d'en essayer l'effet sur la famille Myrel. Je lui demandai de vouloir bien m'en permettre la

lecture, et tous, avec grâce, me promirent un conseil.

Un soir donc, le cœur palpitant, debout devant la cheminée, les yeux fixés sur l'assistance, mon manuscrit en main, je commençai la lecture de mon œuvre principale, la plus brillante, celle que j'avais ciselée pendant six longs mois.

M^{me} Myrel avait convoqué pour cette soirée littéraire tous nos voisins de campagne.

La bonne M^{me} Lavallée, toujours si bienveillante à mon égard; un vieux général qui, après avoir fauché les hommes, cultivait les fleurs.

Une famille américaine, où trois jeunes misses à la chevelure rouge, dépensaient leurs jours en cavalcades et leurs soirées à danser des gigues.

Puis un grave savant, aux cheveux blancs, au regard profond. C'était un misanthrope, un hibou, comme disait Gustave. Depuis dix ans il vivait seul au sommet d'un donjon. De là il fulminait sans cesse contre la pauvre humanité. Ses écrits n'étaient que fiel, chacun de ses vers un coup de fouet lancé en plein visage des envieux.

Il en voyait partout; et, comme on lui refusait impitoyablement l'impression de ses satyres, il se pesait en victime. L'art, pour lui, était un calvaire.

Il s'était assis grave et sérieux entre les demoiselles Langy; et, le menton appuyé sur la main, son petit œil acéré fixé sur moi, il écoutait.

Eusébie n'avait pas abandonné son éternel cro-

chet. Esther et M^{me} Lavallée me regardaient, les lèvres épauouées par un bon sourire.

Les jeunes Américaines, raides et l'œil ouvert, essayaient de bien comprendre les subtilités de la langue française.

Le général, la tête baissée dans une pose méditative, son oreille la plus fine tournée vers le poète, s'efforçait de bien percevoir chacune des syllabes.

Gustave et Clémence, nichés dans les rideaux, risaient presque haut, malgré les yeux sévères de tante Eusébie, et les chut! de M^{me} Myrel.

Et moi, tremblant devant cet aréopage, voyant des flammes au lieu de lettres sur les feuillets du manuscrit, je commençai, d'une voix émue, les premiers vers de mon poème.

J'en fais grâce au lecteur. Là se confondaient les sources d'eau cristalline roulant entre les rives fleuries et les fauvelles gazouillant dans la ramée. Là, encore, un jeune héros venait soupirer les tourments de son cœur. Un Mentor lui donnait la réplique; et, dans les longues tirades du sage, j'avais entassé tout ce que mon cerveau contenait de philosophie. Je déclamai durant une heure entière.

Hélas! hélas! ma morale était soporifique; car, jetant un regard furtif sur l'assistance, afin de bien juger de l'effet de ma période la plus sonore, je vis cette malheureuse assistance, morne, languissante, les yeux éteints.

» intervenus et les personnes ayant servi d'intermédiaire.

» Le vendredi 23, il m'a spontanément avoué que vous êtes la personne qui avez traité cette affaire et que vous désiriez me voir. Je vous ai reçu dans l'après-midi. MM. Cottin et Busson-Billaud se trouvaient chez moi; vous saviez qu'ils devaient y être. Vous m'avez dit que vous ne pouviez me faire une communication devant ces messieurs. Ils se sont retirés.

» Vous m'avez exposé alors que vous aviez été l'intermédiaire dans cette affaire, que les actes étaient réguliers, mais que le secret professionnel vous interdisait de me faire connaître la nature des arrangements intervenus et les auteurs de la libéralité. Je vous ai fait observer que ce mystère était injustifiable, qu'aucune considération ne pouvait autoriser un fils à dissimuler à son père ce qu'il avait confié à un étranger, que seul, comme père et comme chef de famille, je pouvais apprécier si une telle libéralité pouvait dignement être acceptée. Malgré mon insistance, vous n'avez cru devoir me donner aucune explication.

» Puisque vous, mon fils, et les personnes auprès desquelles vous vous êtes porté intermédiaire, vous croyez tenus à un secret si incompréhensible, je suis en droit de conclure qu'il y a en toute cette affaire quelque chose que l'on ne peut avouer. Je regrette, monsieur, que vous vous y soyez prêté et que vous vous soyez fait le confident et le conseil de mon fils et de ceux qui abusent de son inexpérience, au lieu de lui démontrer que sa conduite est aussi contraire à la délicatesse qu'au devoir filial.

» Vous devez savoir que l'Impératrice partage mon opinion.

» Recevez, monsieur, l'assurance de mes sentiments.

» NAPOLEON. »

» Nos amis connaissent maintenant les faits.

» Les commentaires seraient superflus. Ceux qu'ils trouveront dans leur conscience d'homme, de père, de citoyen, de bonapartiste, seront plus éloquents que ne pourrait l'être aucune de nos paroles.

LA REDACTION DU *Peuple*.

Après la publication de semblables documents, une rupture éclatante n'est pas seulement fatale, elle est irrévocable.

Comment le père pourrait-il jamais pardonner à son fils d'avoir manqué à sa parole d'honneur? Comment le fils pourrait-il jamais pardonner à son père d'avoir rendu publique la lettre où il prenait un engagement solennel qu'il a violé?

Il nous semble inutile de rechercher quel est, en cette affaire, le plus coupable des deux : du père qui livre à la publicité une lettre où il prouve que son fils a manqué à sa parole, ou du fils qui s'est mis dans le cas de recevoir cette terrible leçon. Ce qui est certain, c'est que, pour en arriver à publier de telles choses, il faut que le prince Napoléon éprouve, à l'égard de son fils, une haine bien farouche, car il lui porte un de

ces coups dont un homme ne se relève pas facilement.

Nous n'avons pas à intervenir dans la querelle de ce père si implacable et de ce fils si léger; mais il serait puéril d'en nier l'importance et la gravité.

La rupture irrévocable et complète, entre le prince Napoléon et le prince Victor, c'est la dislocation définitive du parti bonapartiste, déjà si gravement atteint par la mort du Prince impérial.

Il est probable que, d'ici peu, la fraction révolutionnaire du parti, de beaucoup la moins importante, les Philis, les Pascal et quelques autres, ira se fondre dans les rangs des républicains, tandis que la grande majorité, qui est chrétienne et conservatrice, viendra grossir les rangs du grand parti national français, de celui qui attend et espère de la restauration monarchique le relèvement de la France.

Ce jour-là, nous serons bien près de cette union de tous les honnêtes gens qui, nous n'avons cessé de le dire et nous le répétons encore, est le seul moyen de salut qui reste à notre pays.

Nous apprenons que le journal bonapartiste *« Le Peuple »*, dont M. Lenglé est directeur, doit publier ces jours-ci un article manifeste du prince Napoléon.

LE CHOLÉRA A TOULON.

La correspondance suivante empruntée au *Temps* nous semble résumer les nouvelles données par les divers journaux parus hier soir :

« Toulon, 27 juin, 10 h. matin.

Il y a eu treize décès depuis hier matin, soit en vingt-quatre heures, et 64 cholériques dans les hôpitaux : ce sont les chiffres officiels. Les personnes étrangères au service ne pouvant circuler dans les hôpitaux, il est impossible de se rendre compte du nombre de malades gravement; il faut donc accepter les chiffres officiels.

Parmi les malades décédés, on relève deux officiers d'infanterie de marine, les lieutenants Goescher et Gosti, ce dernier atteint pendant qu'il commandait le poste de l'arsenal. La prison a été évacuée, les détenus conduits au fort l'Artigues; le consul italien a invité les ouvriers italiens du faubourg Pont-du-Las à camper sur les glacis des fortifications. La population toulonnaise campera à côté du Mont-Faron.

MM. Brouardel et Proust vont demain à Marseille et reviendront à Toulon; leur rapport télégraphique ne concluait pas. MM. Brouardel et Proust ne veulent pas se prononcer encore, déclarant que le caractère de l'épidémie n'est pas encore assez démontré pour spécifier catégoriquement.

La population civile est très-montée contre la marine à propos de la *Sarthe*.

Elle réclame une enquête.

Le docteur Strauss déclare avoir observé dans les autopsies les mêmes phénomènes qu'à Alexandrie. Les médecins de

Toulon critiquent le rapport Fauvel, dont ils ne partagent pas l'avis.

Nice, Cannes, Fréjus et Bastia ont pris des précautions.

Les nouvelles du Tonkin ont causé une grande émotion dans le monde maritime, qui n'est pas très-surpris de l'attaque des Chinois. La violation du traité fait diversion aux préoccupations du choléra.

On lit d'autre part dans le *Temps* :

« Un de nos amis qui arrive de Toulon nous donne certains renseignements sur les imprudences commises par une partie de la population toulonnaise vendredi dernier, c'est-à-dire dans la journée qui a précédé les premières manifestations inquiétantes de l'épidémie.

Le jeudi 19, la côte de Provence a été balayée par un coup de vent de mistral des plus violents, qui a jeté par terre presque toute la récolte d'abricots avant que les fruits fussent entièrement mûrs.

Le vendredi, on les vendait par charretées et pour rien, et de là de nombreuses diarrhées, dont quelques-unes se sont transformées en cas de choléra. Ainsi le jeune lycéen mort le samedi avait eu la veille une très forte indigestion, et il avait à ses camarades qu'il avait mangé une quantité considérable d'abricots.

Malade des suites de cette imprudence, ayant une diarrhée très-forte, il voulut aller au lycée pour faire une composition. L'épidémie l'a enlevé le même jour en quelques heures.

Le capitaine de vaisseau Duroch est mort de la même façon.

A l'étranger, les mesures les plus rigoureuses ont été prises pour arrêter l'invasion du choléra.

À Turin et à San-Maurizio, les voyageurs venant de France sont soumis à une visite médicale. L'administration italienne a même refusé l'entrée des ports aux paquebots partis de Bastia et ayant fait escale à Marseille.

Les gouvernements autrichien et allemand ont donné des ordres pour soumettre éventuellement à une quarantaine les provenances de la Méditerranée occidentale. A Madrid et à Lisbonne, des mesures semblables ont été prises.

Chronique générale.

On affirme que la navrante dépêche qui est venue si inopinément établir la valeur de ce traité de Tien-Tsin, dont M. Jules Ferry a mené si grand tapage, était entre les mains de M. Ferry depuis trois jours. Il ne pouvait y avoir doute sur l'authenticité puisqu'elle était, suivant l'usage, expédiée en triple, en chiffres dont le président du conseil et le général commandant le corps expéditionnaire ont seuls la clef. En tenant cette dépêche cachée et en ne la communiquant au Parlement que lorsque déjà les journaux anglais enregistraient l'attaque des réguliers

chinois, M. J. Ferry a affirmé une fois de plus son mépris des droits des représentants du pays.

Le général Négrier a couru en toute hâte au secours de la colonne attaquée. Nous ne doutons pas que ce vaillant officier n'ait bien accompli cette mission. Mais que dire de ce général en chef, assez mal renseigné sur l'état du pays pour laisser se concentrer sous ses yeux un corps de 4,000 hommes qui peut attaquer à l'improviste une troupe française, laquelle n'est point appuyée. Certain. C'est peut-être pour cela qu'il est un général aussi peu consciencieux et aussi peu soucieux de la sécurité des Français qui lui sont confiés.

LES TOURS DE BATON DE L'ELYSEE.

La commission du budget a relevé au budget du ministère des beaux-arts et à celui des travaux publics quelques crédits spécialement affectés à l'entretien de M. Grévy.

C'est ainsi que 140,000 fr. sont alloués pour le ramonage des cheminées présidentielles, nettoyage des vitres et blanchissage des domestiques. 6,000 fr. sont alloués pour la chaussure desdits domestiques.

Le ministère des travaux publics porte 110,000 fr. pour le « service de l'Elysée ». L'entretien du parc et des canards nécessaires à lui seul une somme de 44,000 fr.

La commission du budget paraît disposée à refuser ces crédits ou tout au moins à supprimer les 300,000 fr. de frais de voyage.

On pense que, à la veille de la réunion de la conférence, M. Ferry va s'entendre avec les diverses puissances continentales qui y prendront part afin de parer au danger constant qu'il y aurait pour l'Europe si les Anglais conservaient, comme ils l'ont effectivement, aujourd'hui, sinon apparemment, la main haute sur le canal. Ils laisseraient chaque année passer le fleau, provenant de Calcutta, de Bombay, de Bagdad et de Djeddah, se préoccupant peu du sort de l'Europe, eux qui sont enfermés dans une île qu'ils peuvent garantir avec une sévère quarantaine, d'autant plus facile à établir avec leurs côtes peu étendues, par rapport à celles de toute l'Europe, et alors que les quarantaines de terre sont généralement impraticables, si ce n'est en Arabie ou dans les steppes de l'Asie centrale.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 juin.

Les nouvelles de la Chine n'encouragent pas le marché à se relever, la Bourse se passe sans affaires, et comme il y a beaucoup plus d'offres que de demandes, les cours fléchissent encore.

On est trop près de la liquidation pour que les spéculateurs prennent de nouvelles positions.

Le 3 0/0 est à 77 fr.; l'amortissable cote 78 90; le 4 1/2 finit à 107 15.

Les Consolidés anglais viennent pour les deux cotes à 99 15/16.

La Banque de France reste à 5,000 fr. Le Crédit Foncier malgré tout reste ferme.

L'ennui ! l'ennui ! voilà la note dominante.

Le général méditait de plus en plus, la tête tombée sur la poitrine, et les paupières closes.

Eusébie, toute somnolente, venait d'égarer une maille de son crochet.

Les jeunes Yankees dissimulaient un baillement sous l'éventail gracieusement agité.

Seules Esther et M^{lle} Lavallée me restaient fidèles, m'encourageant du regard et de petits signes de tête approbatifs.

Quant au misanthrope, il murmurait, entre ses dents, je ne sais quelle amère critique.

Je demeurai confondu.

J'avais pourtant mis, du moins, je croyais, tant de passion, tant de verve dans la lecture de mon poème... Et il n'avait rien allumé dans le cœur de l'aréopage... Mais rien.

Le découragement m'enveloppa. Je fermai mon livre.

Et, d'un seul bond, Gustave s'élançant vers sa mère.

— Ah ! voilà que c'est fini ! s'écria-t-il avec un soupir de vraie délivrance... Maman, allons-nous faire une partie de trente et un ?

Ce fut le coup de grâce.

Et, pourtant, réveillé par l'exclamation de l'enfant, l'auditoire m'enveloppait d'encens.

— Bravo ! bravissimo !

C'était le timbre couvré du général. Le vieux mi-

litaire me lançait ces mots flatteurs comme une sonnerie de clairon. Il n'avait rien entendu, mais son bon cœur désirait encourager le talent naissant.

— *Beautiful !... Delicious !... Charming !...* répétaient les Américaines en montrant leurs dents longues et blanches...

Quelle indulgence ! Je l'appris plus tard, elles savaient à peine les phrases usuelles de notre belle langue française.

Eusébie, la prose et la vérité, me disait :

— Je ne me connais pas bien en ces sortes d'écrits, monsieur Trévirec; mais, il me semble que c'est peut-être... enfin... N'y aurait-il pas moyen d'abrèger un peu, de glisser dans vos vers quelque chose d'un peu positif ?

Mais aussitôt Esther, la poésie, interrompant sa sœur, et cessant de lui être un écho fidèle :

— Non, non, Eusébie, que M. Yves ne change rien à son œuvre... C'est frais ! c'est jeune ! J'aime cette eau qui murmure, ces bengalis qui gazouillent.

— Que vous avez raison, ma chère ! s'écria M^{lle} Lavallée; ce jeune homme est l'ami des Muses... Elles seront ses inspiratrices; et, je m'en fais le garant, les échos de sa lyre retentiront au loin ! je m'y connais !

Puis s'adressant à moi :

— Du courage, de la persévérance, jeune poète,

vous arriverez !

Je la remerciai chaleureusement; mais ses éloges ne pouvaient me faire illusion. N'avais-je pas lu ma condamnation sur les mornes visages de mes auditeurs ?

M^{lle} Myrel organisait une partie de cartes. Lorsque nous fûmes autour de la table ronde, la gaieté reparut. Assis près d'Esther, je maniai le valet de trèfle de pique; malgré l'amabilité de ma voisine, la soirée me parut interminable.

Enfin, nos hôtes partis, je regagnai ma chambre, et là, mon pauvre manuscrit en main, le cœur serré, et, pourquoi ne l'avouerais-je pas ? une larme dans les yeux, je dis à tout jamais adieu à mes rêves de gloire... adieu à ma bien-aimée Marthe !...

Le manuscrit ne fut jamais imprimé. Aujourd'hui il repose au dernier rayon de ma bibliothèque. La poussière le recouvre... Sera-t-il même lu par mes petits-fils ?

Longtemps cet échec me laissa triste. Ma vanité s'était vite cicatrisée; mais mon cœur souffrait.

— Comment donc, me disais-je, pourrai-je enfin me rapprocher de Marthe ?

Elle m'apparaissait parfois avec une telle réalité que j'en étais effrayé. Je ne trouvais de refuge, pour dissiper la chère vision, que dans un travail acharné.

J'avais abandonné la poésie, et j'enlassais, dans

mon cerveau, tout ce que je pouvais y accumuler de sciences positives.

Et tandis que je travaillais de toutes mes forces, la gaieté continuait de régner à Beauchêne. Gustave et Clémence avaient un entrain admirable.

Un jour, M^{lle} Clem eut une idée ambitieuse dans sa tête de petite fille : Un voyage en Suisse ! A l'émission de ce désir, ce fut d'abord un refus catégorique de la part de M. Myrel. Il ne pouvait abandonner l'usine. Mais l'enfant revint, chaque jour, à la charge, prodigua force caresses au tendre père, si bien que le voyage fut décidé.

Et les hommes se virent d'être les maîtres !

Gustave rêvait chasse aux chamois, tir à l'arbalète. Tout le jour, il chantait, en se torturant le gosier pour obtenir des effets tyroliens.

Quant à Clémence, elle riait du matin au soir, et vivait dans un costume de Suisse.

Dès que M. Myrel rentrait, elle bondissait vers lui.

— Que je suis contente !... Petit père, faites-moi danser ?

Et, saisissant l'homme grave de ses deux mains mignonnes, elle l'entraînait dans un joyeux tourbillon.

(A suivre.)

DU CAMPFRANC.

Le marché est actif sur les obligations Foncières...
 Les obligations Ouest-Algérien 4 0/0 ont égale-
 ment une tenue excellente, le public n'oublie pas
 que le titre est garanti par l'Etat et donne un re-
 venu net de 4.65 0/0.
 La baisse, qu'elle ait ou non sa raison d'être,
 n'est, tout naturellement, les valeurs qui sont la
 plus en vue.
 Le 5 0/0 Italien a beau avoir été atteint par la
 baisse, il n'a pas moins toutes les qualités qui le
 recommandent depuis longtemps à l'épargne. La
 rente italienne vaut bien 100 fr. avec un revenu
 de 4.34 puisque la Rente Belge qui ne rapporte que
 4.10 vaut 104 fr.
 Pour le moment et dans les circonstances géné-
 rales que traverse la Bourse, on peut fixer la valeur
 du 5 0/0 de 95 à 97 fr. coupon détaché le 1^{er} juillet
 prochain.
 Les cours actuels offrent aux capitalistes une ex-
 cellente occasion de regagner le coupon semestriel
 en peu de temps.
 Le Comptoir d'Escompte finit à 970. La Banque
 de Paris à 807.50. Le Crédit Industriel et Commer-
 cial à 685.
 Les valeurs internationales montrent peu de va-
 riations.
 La Banque Ottomane est à 625. Le Turc à 7.75.
 L'Egypte Unifiée à 291.25.
 Les Chemins de fer s'inscrivent aux cours sui-
 vants : le Nord à 1.705, le Lyon à 1.205, l'Orléans
 à 1.202.50, le Midi à 1.192.50, l'Est à 755, l'Ouest
 à 817.50.

Chronique militaire.

Le ministre de la marine a décidé que des
 congés sans solde pour affaires personnelles
 pourront être accordés aux marins de l'in-
 scription maritime ayant 40 mois de ser-
 vice et à ceux du recrutement appartenant
 à la classe de 1879 ou engagés volontaires
 marchant avec ladite classe.
 Des changements ont été apportés récem-
 ment à la manière de saluer pour les officiers.
 Ceux-ci, quelque soit leur grade, ne doivent
 plus, pour saluer, ôter leur coiffure, képi,
 tabako ou chapeau. Ils se bornent à porter
 la main droite au côté de la visière, la pau-
 me de la main en avant, le coude légèrement
 levé, les yeux levés sur la personne qu'on
 salue. Règlement promulgué par décret du
 28 décembre 1883.

**CHRONIQUE LOCALE
 ET DE L'OUEST.**

ELECTIONS CONSULAIRES.
 Le premier tour de scrutin pour la nomi-
 nation des président et juges du Tribunal de
 Commerce de l'arrondissement de Saumur
 n'ayant pas donné de résultat, les électeurs
 sont convoqués, de nouveau, pour demain
 dimanche, à la mairie de chacun des chefs-
 lieux de canton.
 Le scrutin ouvrira à 40 heures et sera
 fermé à 4 heures.
 A ce second tour, la majorité relative
 suffira, quel que soit le nombre de suffrages.
 Nous ne saurions trop recommander aux
 électeurs, dans l'intérêt de la commune, de
 se rendre au scrutin.
 Le bruit court à Saumur, depuis hier soir,
 que la police aurait arrêté l'assassin du
 sieur Reynault, marchand colporteur, dont
 le cadavre a été retiré de la Loire, vis-à-vis
 du quai Saint-Nicolas, le mercredi 24 mai
 dernier.
 On se souvient que cet infortuné colpor-
 teur avait quitté son hôtel de la Croix-Verte
 le lundi précédent, à 8 heures du soir, muni
 d'une sacoche qu'il n'avait plus lorsqu'il a
 été retiré de l'eau.
 Voici, d'après la rumeur publique, dans
 quelles circonstances cette arrestation a eu
 lieu hier soir.
 Jeudi, dans le quartier de la Visitation,
 un homme et sa femme, tous deux pris de
 vin, se querellaient. Dans le feu de la dis-
 pute, l'homme en vint aux coups et prit sa
 femme à la gorge. Celle-ci se récria aussitôt,
 et lui lança cette grave accusation d'a-
 voir mangé les pièces de 20 fr., d'avoir ca-
 ché les billets de 100 et de 1,000, mais
 qu'elle ne se laisserait pas jeter à l'eau com-
 me d'un homme, y a un mois.
 Ces propos compromettants proférés,
 coram populo, ne passèrent pas inaperçus.
 La police en fut informée; M. le commis-
 saire fit une première enquête secrète, et
 hier soir, à 10 heures, il faisait procéder à
 l'arrestation de l'individu qui est actuelle-

ment sous les verrous. Le parquet de Sau-
 mur et M. le juge d'instruction ont com-
 mencé une enquête.
 La femme battue, sans nier les propos
 qu'elle a tenus, se montre à jeun plus cir-
 conspecte dans ses paroles, et dans ses
 conversations aurait certaines réticences.
 L'instruction fixera sur la valeur de ces re-
 proches publics.

Nous apprenons, à la dernière heure,
 que cette première arrestation a été suivie
 d'une seconde.

Ce matin, vers 11 heures, une charrette
 chargée de foin s'est brisée, rue d'Orléans,
 en face la pharmacie de M. Ernoul; le
 moyeu et les rayons se sont séparés. Il n'y
 a eu aucun accident, ni pour les conduc-
 teurs, ni pour les chevaux.
 Pendant quelques heures, dans cette rue
 dont le pavage est en réparation, la circu-
 lation a été interrompue.

Le corps de M. Allain-Targé père a été
 ramené hier à sa propriété de Targé, com-
 mune de Parnay, et dès le soir même il a
 été procédé à son inhumation dans un ca-
 veau de famille.

M. Allain-Targé, député de Paris, condui-
 sait le deuil avec son frère cadet, préfet de
 la Sarthe. Une fille de M. Allain père, M^{me}
 Montaubin, femme du premier président de
 Rouen, marchait à la tête des dames. Plus-
 sieurs notabilités étrangères étaient venues
 répondre à l'invitation.

Les autorités de Saumur en grand nom-
 bre se sont réunies au deuil.

M. Allain-Targé était âgé de 87 ans. Il est
 entré dans la magistrature au commence-
 ment de la Restauration; il a toujours prêté
 serment à Louis-Philippe. En 1848, il occu-
 pait les fonctions de procureur général; il
 a cru alors devoir rentrer dans la vie privée.

LA RÉPARTITION DES CLASSES.

A partir du 30 juin 1884, la répartition
 des classes dans les armées actives et terri-
 toriales et les réserves de ces armées est
 établie comme suit :

Armée active. — Classes de 1879, 1880,
 1881, 1882 et 1883.

Réserve de l'armée active. — Classes de
 1875, 1876, 1877 et 1878, cette dernière
 étant dite « la plus jeune classe de la réserve
 de l'armée active. »

Armée territoriale. — Classes de 1870,
 1871, 1872, 1873 et 1874, cette dernière
 étant dite la plus jeune classe de l'armée
 territoriale.

Réserve de l'armée territoriale. — Classes de
 1865, 1866, 1867, 1868 et 1869, cette der-
 nière étant dite la plus jeune classe de la ré-
 serve de l'armée territoriale.

Les engagés volontaires et les hommes
 qui se trouvent, pour quelque motif que ce
 soit, dans une situation spéciale, marchent
 avec une des classes indiquées ci-dessus,
 conformément aux indications de leur livret
 individuel.

Les hommes de la classe de 1870, appe-
 lés à l'activité au moment de la guerre, pas-
 seront, par anticipation, le 10 août pro-
 chain, dans la réserve de l'armée territo-
 riale.

Il est nécessaire de faire remarquer que
 les réservistes de l'armée de mer apparte-
 nant à la classe de 1874 passent le 30 juin
 et d'emblée dans la réserve de l'armée terri-
 toriale, mais doivent marcher, pendant cinq
 ans, avec la plus jeune classe de cette ré-
 serve.

LA LOI MILITAIRE.

Comparaison entre la loi militaire de 1872
 telle qu'elle est appliquée aujourd'hui et
 l'application de la nouvelle loi militaire.

Avec la loi de 1872 appliquée ainsi qu'elle
 l'est aujourd'hui, un canton dont le contin-
 gent est de 400 hommes, fournit 70 hommes
 à la 1^{re} portion qui reste 40 mois sous les
 drapeaux; 30 hommes sont incorporés
 dans la 2^e portion et font un an. En prenant
 le mois comme unité de temps, nous voyons
 qu'avec ce système

70 hommes incorporés pour 40 mois repré-
 sentent..... 2.800 mois.
 30 hommes incorporés pour
 44 mois représentent..... 330 —
 Soit un total de..... 3.130 mois.

Avec la loi votée dernièrement par la
 Chambre, qui supprime le tirage au sort et

oblige tous les Français valides à un service
 égal de 3 ans, nous trouvons que 400 hom-
 mes incorporés pour 36 mois représentent
 3,600 mois.

Avec l'ancienne loi... 3.130 mois.
 Avec la nouvelle loi... 3.600 —
 Différence entre les deux... 470 mois.

Donc une aggravation de charges pour
 un contingent égal représenté par 470 mois
 de présence au corps.

Si l'on ajoute à cela que cette loi n'admet
 plus aucun cas de dispense, l'on restera con-
 vaincu que son application constituerait
 pour le pays une charge telle qu'il n'en a
 jamais supporté.

Un décret, publié par le *Journal officiel*,
 prohibe l'importation en France, qu'elle
 qu'en soit la provenance :

- 1° Des corps de vigne, sarments, crosset-
 tes, boutures avec ou sans racines, marcot-
 tes, etc., des feuilles de vigne même em-
 ployées comme enveloppe, couverture et
 emballage des raisins de table ou de ven-
 dange, des marcs de raisins et de tous les
 débris de la vigne. 2° Des plants d'arbres,
 arbustes et végétaux de toute nature; 3°
 Des échelas et des tuteurs déjà employés; 4°
 Des engrais végétaux, terres, terreaux et
 fumiers. »

Ne sont pas compris dans cette dernière
 catégorie :

« Les engrais commerciaux, tels que
 guanos, phosphates, poudrettes, sels de
 soude et de potasse, sulfates d'ammoniaque,
 phosphates de chaux en poudre, super-
 phosphates, les chiffons de laine, ou tour-
 teaux, plâtres, chaux, cendres, marnes,
 sangs desséchés et frais, et les engrais com-
 posés de matières animales et médicales et
 analogues. »

TIR AUX PIGEONS DE SAUMUR.

Lundi 7 Juillet 1884.

A 4 heures, **Poule d'essai**, — 4 louis,
 — 4 pigeons à 26 mètres.

A 2 heures, **Handicap optimal**.

A 3 heures, **Prix de Saint-Hubert**,
 — 7 pigeons à 26 mètres, — entrée 2 louis.

Le premier recevra 30 0/0 sur les entrées
 et une belle boîte de pistolets de combat
 (valeur 400 fr.); le deuxième recevra 20 0/0
 sur les entrées; le troisième recevra 10 0/0
 sur les entrées.

M. Bouchereau, armurier du tir, tiendra
 des fusils et des cartouches de poudre ordi-
 naire et de poudre de bois à la disposition
 des tireurs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M.
 MATHELIE, gérant du Cercle Saint-Hubert, à
 Saumur.

SQUARE DU THÉÂTRE.

Musique Municipale de Saumur

Directeur : M. MEYER.

Concert du Dimanche 29 juin 1884,
 à 8 heures 1/4 du soir.

Programme.

- 1. La Cornéaise, marche.
- 2. La Vénitienne, ouverture.
- 3. La Rieuse, polka.
- 4. Roméo et Juliette, fantaisie.
- 5. Boccario (redemandé).

ASSEMBLÉES DES ENVIRONS.

Demain dimanche 29 juin, assemblée dite
 de la Saint-Pierre à Bagneux.

On peut voir, depuis quelques jours, dans
 un jardin du Lude, dit l'*Echo du Loir*, une
 fraise qui atteint des proportions vraiment
 phénoménales: cette fraise, appartenant à
 l'espèce dite « fraises crête de coq », pèse
 40 grammes et mesure 7 centimètres de hau-
 teur, 6 de largeur et 3 1/2 d'épaisseur.

On écrit de Montoire (Loir-et-Cher) que
 l'escadron du 40^e régiment de chasseurs dé-
 taché à Montoire va être obligé de camper,
 par suite d'une épidémie de fièvre typhoïde.
 L'hôpital étant plein, quelques malades
 ont été évacués sur Vendôme.

Les Artistes sont unanimes à constater la
 puissante et jolie sonorité des nouveaux
 Pianos **Lépléler**.
 Conditions avantageuses sans précédent.
 (Voir aux annonces.)

NOTRE REPONSE.

Beaucoup de lecteurs nous demandent notre avis
 sur les produits du Dr JACOMY; nous ne croyons
 pouvoir mieux leur répondre qu'en citant l'opinion
 d'un de nos plus célèbres médecins, le Dr Auray
 qui s'est occupé spécialement des affections du cuir
 chevelu.

« J'ai employé l'Eau et la Pommade Jacomy,
 contre la chute des cheveux, les pellicules, les dé-
 mangeaisons, etc.; j'en ai obtenu d'excellents résul-
 tats. »

Dr J. L. AURAY, de la faculté
 de médecine de Paris.

Nous rappelons que les produits Jacomy se trou-
 vent en dépôt chez MM. NORMANDINE, pharm., 11,
 rue Saint-Jean; DECARAT, coiff., rue Saint-Jean, qui
 donnent gratuitement la brochure explicative.

BOURSE DE PARIS.

DU 27 JUIN 1884.

Rente 3 0/0	77 10
Rente 3 0/0 amortissable	79 05
Rente 4 1/2	107 25
Rente 4 1/2 (nouvelle)	107 17
Obligations du Trésor	518 »

AVIS UTILE

Pour PLACEMENTS DE FONDS.

Une Compagnie française ayant pour objet l'ex-
 ploitation de comptoirs d'importation et d'exporta-
 tion avec des pays nouveaux pour le commerce, où
 les productions naturelles, riches, variées et très-
 recherchées sur les marchés européens sont en
 très-grande abondance, met à la disposition des
 personnes qui veulent faire un bon placement de
 fonds des parts commanditaires.

Ces parts sont de Mille francs chacune; elles don-
 nent droit à l'intérêt de 5 0/0 et au partage des bé-
 néfices.

Le public français, qui a eu rarement l'occasion
 de participer à des entreprises de ce genre, saura
 certainement apprécier les avantages que lui offre
 l'affaire à laquelle il peut s'intéresser aujourd'hui.

Cette affaire se traite en dehors de toute entre-
 prise financière.

Tous les renseignements nécessaires sont immé-
 diatement fournis sur demande faite au siège de la
 Compagnie.

Adresser : A. DUPUY et Cie, 97, rue Richelieu,
 Paris.

LE MONDE DU PROGRÈS

Paraissant deux fois par Mois

ABONNEMENT D'UN AN : 8 FRANCS

Le but de cette Revue est de défendre les
 intérêts de l'Agriculture, de l'Industrie et du
 Commerce; de vulgariser les Sciences, et
 de procurer à l'esprit des délassements
 agréables. Nous engageons vivement nos
 lecteurs à demander par lettres affranchie,
 34, Faubourg Saint-Honoré, PARIS, un
 numéro spécimen de ce journal qui leur
 sera envoyé gratuitement.

SOMMAIRE DU DERNIER NUMÉRO :

- L'Electrolyse dans la teinture . . . P. Fournier.
- L'Absinthe J. Vignoneaux.
- Un Visite au Creusot C. Mats.
- Causerie astronomique G. Orléans.
- Le Luxe J. Dangeville.
- L'Effet d'une lettre E. Méroni.
- Chronique théâtrale E. Norbert.
- Notes parisiennes J. Hermès.

LA MUSIQUE POPULAIRE

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

Bureaux : Boulevard St-Michel, 78, Paris.

Abonnements : Un an, Paris 12 fr. — Départe-
 ments, 14 fr. — Un numéro : 25 centimes.

Sommaire du n° 141.

TEXTE. — Résultats du double concours de la *Musi-
 que populaire*: Mélodie avec accompagnement
 de piano. — Revue musicale, par Alphonse Ba-
 ralle. — Les œuvres dramatiques de Berlioz,
 par A. Boularel. — La musique et les théâtres de
 Paris en 1790, par E. Grégoir. — Les concerts
 populaires, leur origine, par Saint-Martin. —
 La Muse britannique, par L. Melbourne. —
 Revue des concerts, par Rhemour. — Nouvelles
 diverses.

MUSIQUE. — Le Déserteur (Monsigny). — Peut-on
 affliger ce qu'on aime? — Marche des Bardes de
 Henri Herz.

ILLUSTRATION. — Le jury des concours de la *Musi-
 que populaire*.

Tout abonné recevra gratis en prime :

Douze francs d'ouvrages ou gravures à choisir
 dans les catalogues qui seront envoyés franco et
 gratuitement, avec un numéro du journal, à toute
 personne qui en fera la demande à l'administra-
 tion, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal civil de première instance
d'Angers.

Études de M^e BONIN, avoué à Angers,
rue du Commerce, 16 (place des
Halles),
Et de M^e CHARRIER, notaire à Saint-
Mathurin (Maine-et-Loire).

VENTE

SUR LICITATION
Aux enchères publiques.
Avec admission des étrangers,

Après l'accomplissement des formalités
prescrites par la loi, pour la vente
des immeubles dépendant d'une suc-
cession bénéficiaire,

ET

VENTE

A l'Amiable
DE DIVERS

IMMEUBLES

SITUÉS

Communes de La Ménittré, des Rosiers-sur-
Loire et de Beaufort-en-Vallée.

L'ADJUDICATION aura lieu le
dimanche vingt juillet mil huit
cent quatre-vingt-quatre, à une
heure de l'après-midi, en la Mai-
rie de la commune de la Ménittré,
et par le ministère de M^e CHAR-
RIER, notaire à Saint-Mathurin,
commis à cet effet.

On fait savoir à tous ceux qu'il ap-
partiendra :

Qu'en vertu d'un jugement rendu
sur requête par la Chambre du Con-
seil du Tribunal civil d'Angers, le dix
juin mil huit cent quatre-vingt-quatre,
enregistré ;

Aux requête, poursuites et diligen-
ces de : M. Henri RAMAILLÉ, céliba-
taire, majeur, soldat au 3^e régiment
de zouaves, en garnison à Constantine
(Algérie), agissant en sa qualité d'hé-
ritier sous bénéfice d'inventaire des
successions de M^{me} Virginie Rabouin,
femme de M. François Ramailié, dé-
cédé à la Ménittré, le dix-neuf janvier
mil huit cent soixante-neuf, sa mère,
et de M. François Ramailié, en son vi-
vant marchand de vin, son père, dé-
cédé également à la Ménittré, le vingt-
neuf mars mil huit cent quatre-vingt-
quatre ; ledites successions acceptées
sous bénéfice d'inventaire, suivant acte
passé au greffe du tribunal civil d'An-
gers, en date du trois juin mil huit
cent quatre-vingt-quatre, enregistré ;
Ledit sieur Ramailié fils ayant M^e
BONIN pour avoué,

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-
indiqués, et par le ministère dudit M^e
CHARRIER, notaire, commis à cet effet,
procédé aux ventes et adjudications pu-
bliques des immeubles dont la dési-
gnation suit, et d'après les lotissements
et mises à prix ci-après.

DÉSIGNATION.

I. — Biens provenant de la commu-
nauté RAMAILLÉ-RABOUIN.

Commune de la Ménittré.

1^{er} Lot.

Une maison, située au Montil, com-
posée de deux chambres à feu, une
remise, deux écuries, une boulange-
rie, un petit cellier, un toit à porcs,
cour, jardin et terre en le tenant ;

Le tout formant une superficie de
trente-deux ares dix centiares, est
porté au cadastre sous les numéros
105, 106, 107 et 124 p, section A, et
joint au nord un chemin d'exploitation,
au midi Jeudy, au levant la route dé-
partementale n^o 7 et au couchant M^{me}
Sidonie Gigault.

II. — Immeubles dépendant de la
succession de M. François RAMAILLÉ.

Commune de la Ménittré.

2^e Lot.

Soixante-onze ares cinquante cen-
tiares de terre labourable, à la Bulle-
du-Montil, n^o 567, section E du ca-
dastre, joignant au levant M. Maurice
Leseyeux, au midi et au nord des che-
mins.

3^e Lot.

Un hectare de pré, sis au Montil,
porté au cadastre sous le numéro 567
p, section E, joignant au nord le
Grand-Chemin, au midi M^{me} Cathé-
rine Battais, au levant M. François

Matran et au couchant la commune de
Saint-Clément-des-Levées.

4^e Lot.

Huit ares quarante centiares de
terre, sis aux P. louses, portés au ca-
dastre sous le numéro 784 de la sec-
tion C, et joignant au nord un petit
chemin, au midi un chemin d'exploita-
tion, au levant M. Clot et au cou-
chant M. Piquet.

5^e Lot.

Une maison, sise au bourg de la
Ménittré, comprenant quatre chambres
basses, quatre chambres au premier
étage, grenier sur le tout, escalier en
pierres extérieur, escalier en bois in-
térieur, four, écurie, remises, cour et
six ares environ de jardin. Le tout
dans un seul tenant, entouré de murs,
porté au cadastre sous le numéro 367
p, section G, et joignant au levant la
rue du Canal, au nord la place de la
Mairie, au couchant et au midi MM.
Piquet et Delaunay.

Commune des Rosiers-sur-Loire.

6^e Lot.

Quatre-vingt-deux ares cinquante
centiares de terre, sis dans la Plaine-
des-Illetes, portés au cadastre sous le
numéro 110 p, section A, et joignant
au nord un chemin, au levant et au
midi M. Druillé de l'Île, au couchant
M. Meignan.

Commune de Beaufort-en-Vallée.

7^e Lot.

Un hectare dix centiares de terre, à
la Forêt du Pont-Neuf, numéros 805 p,
807 p, 808 p, 809 p et 810 p, section
E du cadastre, joignant au nord les
héritiers Vincelot, au levant MM. Ri-
chard et Panonceau, au midi l'Authion
et au couchant M. Lemesle.

8^e Lot.

Une maison, sise au Canada, avec
toutes ses dépendances, comprenant :
une chambre construite en pierre,
grenier au-dessus couvert en ardoises,
un bâtiment à la suite servant de bou-
langerie, un toit à porcs y attenant, et
douze ares de terre ; le tout dans un
seul tenant, porté au cadastre sous le
numéro 595 section F, et joignant au
nord M. Poirier et des autres côtés des
chemins.

MISES A PRIX :

Le premier lot des immeubles sus-
énoncés sera mis en vente sur la mise
à prix de 7.000 fr.
Le deuxième lot 4.000 »
Le troisième lot 6.000 »
Le quatrième lot 200 »
Le cinquième lot 5.500 »
Le sixième lot 3.000 »
Le septième lot 4.800 »
Le huitième lot 2.300 »
Total des mises à prix. 32.800 fr.
Outre les frais et charges.

M. Ramailié fils, voulant profiter de
la vente judiciaire ordonnée par le ju-
gement sus-énoncé, mettra en vente,
le même jour et par le ministère de
même notaire, mais sans formalités de
justice, à l'amiable, les immeubles
ci-après désignés :

DÉSIGNATION.

Commune de la Ménittré.

1^{er} Lot.

Une maison, sise aux Hauts, cons-
truite en pierres et couverte en ardoi-
ses, et comprenant deux chambres
basses avec petit grenier au-dessus ;
un bâtiment au couchant, construit
aussi en pierres et couvert en ardoi-
ses, servant d'écurie et d'étable ; un
toit à porc à la suite, un petit cellier le
long de la route de Beaufort, et seize
ares cinquante centiares de terre, en
le tenant ; le tout porté au cadastre
sous le numéro 770, section B, et jo-
ignant au levant la route de Beaufort,
au couchant René Tessier, au nord
un chemin et au midi Aubry-Joulein.

2^e Lot.

Trente-trois ares soixante-quatre
centiares de terre, sis au Frebert, por-
tés au cadastre sous le numéro 584,
section B, et joignant au nord M. Au-
bry-Joulein, au midi les enfants Nor-
mand, au levant le chemin de Frebert
et au couchant les communaux de
Brain-sur-l'Authion.

3^e Lot.

Quarante-trois ares quarante-six
centiares de terre, à la Pré-du-Gœu-
vre, portés au cadastre sous les numé-
ros 901 bis et 1037, section E, et jo-
ignant au couchant M. Normand-Hu-
reau, au levant les enfants Normand et
au nord et au midi des chemins.

4^e Lot.

Quarante-trois ares dix centiares de
terre, au Gœuvre, portés au cadastre
sous le n^o 3 de la section G, et jo-
ignant au nord le chemin du Gœuvre,
au midi un autre chemin, au levant

M. Pierre Tessier, et au couchant
Alexis Beaujean.

5^e Lot.

Onze ares de terre, sis aux Lorges,
n^o 482, section D du cadastre, jo-
ignant au nord M^{me} Michelin-Lier, au
midi Jacotin, au levant Gagnereau, au
couchant MM. Jacotin et Quelin.

Commune des Rosiers-sur-Loire.

6^e Lot.

Quatre-vingt-deux ares cinquante
centiares de terre, sis au clos Bailif,
portés au cadastre sous les n^{os} 766,
773, 775, 776, 779 et 788, section E,
et joignant au midi M. Priou et autres,
au nord M. Tessier et les enfants Clai-
set, au levant M. Normand-Bougliau et
autres, et au couchant le chemin des
Hayes.

MISES A PRIX.

Le premier lot des immeubles sus-
énoncés sera mis en vente sur la mise
à prix de 4.000 fr.
Le deuxième lot 2.000 »
Le troisième lot 1.700 »
Le quatrième lot 2.500 »
Le cinquième lot 240 »
Le sixième lot 5.000 »
Total des mises à prix. 15.440 fr.

S'adresser, pour les renseigne-
ments :

1^o A M^e CHARRIER, notaire à
Saint-Mathurin, dépositaire du
cahier des charges ;

2^o A M^e BONIN, avoué à Angers,
rue du Commerce, 16 (place des
Halles), poursuivant la vente.

Pour extrait rédigé conformément
aux prescriptions du Code de procé-
dure civile, par l'avoué soussigné :
Angers, le juin mil huit
cent quatre-vingt-quatre.

Signé : BONIN.

Enregistré à Angers, le juin
mil huit cent quatre-vingt-quatre, folio
case
Reçu 1 franc 88 centimes, doubles
décimes compris.

Signé : BLANCHON-LASSEVE.

Étude de M^e PINAULT, notaire
à Saumur.

A VENDRE

A l'AMIALE,

En bloc ou en détail,

EMPLACEMENTS A BATIR

Situés à Saumur, près le Champ-de-
Foire, rue Fardeau.

Joignant par derrière une autre
rue et appartenant à M. Colonnier. —
Contenance : 1,350 mètres.

Jouissance de suite. — Facilités de
paiement.

S'adresser, pour tous renseigne-
ments, audit M^e PINAULT. (484)

Étude de M^e PINAULT, notaire
à Saumur.

A VENDRE

A l'AMIALE,

En bloc ou en détail,

LA FERME

DE

TERREFORT

Située à la porte de Saumur, commune
de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Contenant 64 hectares, en terres,
bois et landes avec bâtiments.

UN PRÉ

Situé au Pré-Godet, commune de Saint-
Hilaire-Saint-Florent.

Contenance : deux hectares.

EMPLACEMENTS A BATIR

Situés aux Rivières, en face le Cimetière
de Saumur.

Facilités de paiement.

S'adresser à M. TAVERAU, géomètre
à Bagnaux, ou audit M^e PINAULT,
notaire. (485)

AVIS

M. RENARD, agent d'affaires, re-
présentant du Crédit Foncier de
France, agent général de la Compa-
gnie d'assurances l'Urbaine, a trans-
féré son domicile 16, rue Verte, à
Saumur. (482)

Étude de M^e PINAULT, notaire
à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION AMIALE,

En totalité ou par lots,

Le dimanche 30 juillet 1884,
à une heure.

En l'étude et par le ministère dudit
M^e PINAULT.

1^o 2 hectares 40 ares 32 centiares
de terre, aux Grandes-Envergies,
commune de Saint-Laurent-des-
Levées, n^o 92 du cadastre, joignant
M. de Fontenailles et des chemins.

2^o Et 49 ares 50 centiares de pré,
aux Grandes-Demoiselles, même com-
mune, lieu dit le Champ-Carré, jo-
ignant M. Ackerman, M^{me} Bourgeois
et M. Baudouin.

On pourra traiter avant l'adjudica-
tion et détailler l'article premier.
S'adresser, pour tous renseigne-
ments, audit M^e PINAULT.

Étude de M^e PINAULT, notaire
à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable,

Le mercredi 16 juillet 1884,
à une heure.

En l'étude et par le ministère
dudit M^e PINAULT.

UNE MAISON

Nouvellement construite

Située à Saumur, quartier de Nantilly,
rue Saint-Lazare, n^o 13, et avenue
de la Gare de l'État.

Où est exploité actuellement un Café-Restaurant,
Comprenant : plusieurs corps de
bâtimens avec 1^{er} et 2^e étages, cours,
ateliers, hangars.

On pourra traiter avant l'adjudi-
cation.

S'adresser à M^e PINAULT, notaire,
pour tous renseignements.

Étude de M^e AUBOYER, notaire à
Saumur, place de la Bilange, n^o 23.

A VENDRE

Deux hectares 25 ares 50 centiares
environ de terre, à la Gagnerie,
commune de Distré ;

Un hectare 21 ares environ de terre,
à l'Enclos, même commune ;
Et 7 ares 75 centiares environ de
vigne, aux Chauffeaux, même com-
mune.

S'adresser à M^e AUBOYER.

Étude de M^e LE BARON, notaire
à Saumur,
successeur de M^e LAUMONIER.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 13 juillet 1884,
à une heure.

En l'étude et par le ministère de
M^e LE BARON, notaire à Saumur,

UNE MAISON

Située à Munct, commune de Distré,

Appartenant à M. François RAT.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A LOUER

Pour Noël 1884,

Le CAFÉ de la PAIX

Bien situé,

Place du Marché, à Fontevraut.

S'adresser à M^e ROULLEAU, notaire
à Fontevraut. (466)

A VENDRE

UN

CHEVAL NORMAND

Agé de 7 ans,

S'attelle et se monte facilement.

S'adresser, 78, rue d'Orléans.

ON DEMANDE un concierge.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e CH. MILLION, commis-
saire-priseur de l'arrondissement
de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le dimanche 29 juin 1884, à une
heure après midi,

A la Propriété de Greuelle, près le château
de la Fuye,

Quartier de Nantilly, commune
de Saumur,

DE LA

RÉCOLTE SUR PIED

D'UN CHAMP DE BLÉ

D'une contenance de 79 ares.

On paiera comptant, plus 10 %
applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,

(475) CH. MILLION.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochain.

MAISON

Rue Saint-Jean, n^o 29.

Un 1^{er}, composé de 2 pièces, pou-
vant servir de magasin ou de salon ;

Au 2^e, deux chambres à coucher, au
rez-de-chaussée, une salle à manger
et une cuisine ; diverses servitudes ;
deux chambres et un grenier au-dessus
de la cuisine.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier,
rue Saint-Jean, 27. (60)

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUBAU aîné, négociant
à Varrains, près Saumur.

Vin rouge nouveau à 70
francs la barrique ;

Vin rouge supérieur à
100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur
foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9
degrés.

Des échantillons sont envoyés sur
demande. (339)

A VENDRE

Deux bons Billards

S'adresser au CAFÉ DE LA PAIX.

MANUFACTURE

DE

PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.
12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmo-
niums LÉPICIER (pouvant être
choisis soit à Paris, soit à Angers),
ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL,
sont garantis, livrés franco à Saumur
par la Maison LÉPICIER, et accordés
gratuitement pendant deux ans.

Demandez les catalogues à Paris
ou à Angers. Envoi franco. — Tout
piano acheté par correspondance,
ou ne répondant pas aux garanties
données, est repris ou échangé sans
aucun frais pour l'acheteur.

L'un des accordeurs de la maison,
est en ce moment à Saumur. Adressez
les demandes au bureau du journal.

M^e LECOY, avoué à Saumur, rue
Dacier, n^o 28, demande un jeune
homme sachant bien écrire.

LIBRAIRIE JAVAUD

ON DEMANDE un garçon de
12 à 13 ans, sachant lire et écrire.

M. FUSELLIER, Louis, rue Haute-
Saint-Pierre, n^o 27, se propose pour
servir dans les dîners, cirer les par-
quets, remplacer les domestiques,
quels, remplacer les domestiques,
mettre le vin en bouteilles et remplir
tous les emplois de ce genre qu'on
voudra bien lui confier.

Saumur, imprimerie P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,